

## SUJETS D'INTÉRÊT PARTICULIER

- Message du président
- Tracer votre route — Le congrès de l'ACJCP à Halifax
- Une expérience gastronomique au restaurant d'Osgood Hall
- Juge Michel Babin
- Le point de vue d'un magistrat
- Anecdotes judiciaires et autres
- Molly
- Le Forum canadien de technologie judiciaire
- Nouvelles des membres
- Félicitations et adieux



WWW.JUDGES-JUGES.CA

Canadian Association of Provincial Court Judges  
Association canadienne des juges de cours provinciales

VOLUME 4, NUMÉRO 1

MAY 2010

# Message du président

Ceci est mon rapport à mi-mandat aux membres de l'Association canadienne des juges de cours provinciales. Le Congrès national et l'Assemblée générale annuelle, qui se sont tenus à Calgary à la fin du mois de septembre 2009, ont été un grand succès – sur le plan éducatif, social et financier. Le congrès s'est achevé avec un modeste excédent qui a été divisé à parts égales entre l'ACJCP et l'Association des juges de la Cour provinciale de l'Alberta et versé à leur fonds de formation respectif.

## Réunions d'associations provinciales

En octobre 2009, j'ai assisté au congrès d'automne et à l'assemblée générale annuelle de l'Association des juges de la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick. J'ai beaucoup apprécié l'hospitalité et l'esprit collégial de nos collègues néo-brunswickois. Cela m'a donné l'occasion de rendre hommage, au nom de l'ACJCP, aux contributions considérables faites au travail de l'ACJCP au cours des années par les juges du Nouveau-Brunswick.

En novembre 2009, j'ai pu assister au Congrès des juges du Québec à Gatineau, Québec. Grâce aux efforts considérables déployés par Jean-Paul Decoste, Michel Babin et d'autres membres de l'ACJCP au Québec, nos collègues québécois ont voté en faveur de l'affiliation universelle à l'ACJCP. À l'heure actuelle, tous les juges provinciaux du Canada bénéficient de l'affiliation universelle à l'ACJCP. Au nom de l'ACJCP, j'ai souhaité chaleureusement la bienvenue au sein de notre association à tous nos collègues du Québec. J'ai eu également l'honneur et le privilège d'assister à la cérémonie d'assermentation de la juge Élisabeth Corte au poste de juge en chef de la Cour du Québec et aux cérémonies en l'honneur de la nomination de l'ancien juge en chef Guy Gagnon au poste de juge de la Cour d'appel du Québec. Ces deux personnes ont été d'un grand soutien à l'ACJCP, et au nom de notre association, je leur adresse mes meilleurs vœux de succès pour l'avenir.

## Comité de formation conjoint ACJCP/CCJC

En janvier 2010, j'ai participé à la première réunion de formation conjointe entre l'ACJCP et le Comité de formation du Conseil canadien des juges en chef. L'ACJCP y était représentée par le juge Ron LeBlanc et le juge Rob Finlayson de notre Comité national de la formation, la juge Danielle Coté et le juge Robert Marchi du Programme de formation des nouveaux juges ainsi que notre premier vice-président, le juge Robert Prince, et moi-même. Le Comité de formation du CCJC était représenté par le juge en chef Pat Curran, la juge en chef Karen Ruddy et le juge en chef adjoint Peter Griffiths.

# Message du président (suite)

Cette réunion a été très réussie; nous y avons discuté en détails de sujets d'intérêt commun en liaison avec le Programme de formation des nouveaux juges (PFNJ) et nous avons fait des recommandations pour l'avenir. Cette année, au mois d'avril, le Programme de formation des nouveaux juges a été offert dans un nouvel espace, le Château Bromont. Il a été proposé qu'à partir de l'année 2011, le PFINJ soit offert sur une période de cinq jours; un programme d'études révisé sera également présenté lors de la prochaine réunion conjointe de ce groupe en septembre 2010 lors de notre Congrès national à Halifax.

La Cour du Québec continue à contribuer activement à la préparation et à la présentation du Programme de formation des nouveaux juges. On a demandé au comité conjoint de chercher des ressources administratives supplémentaires et de faciliter davantage de coordination directe entre le PFINJ et le programme axé sur les compétences de l'ACJCP/INM qui est généralement offert à l'automne de chaque année.

## Comité national de la rémunération

Notre Comité national de la rémunération demeure très actif. En octobre 2009, le juge John Maher, président du Comité national de la rémunération, a fait une présentation qui a été très bien accueillie lors des audiences de la commission de rémunération des juges du Nouveau-Brunswick. En avril 2010, le juge Maher a assisté au tribunal des salaires et des avantages sociaux de Terre-Neuve et du Labrador pour y faire une présentation au nom de l'ACJCP, qui a également été chaleureusement reçue.

Par ailleurs, le Comité national de la rémunération a recommandé que l'ACJCP s'associe au CCJC pour s'adresser au gouvernement fédéral en vue de solliciter une loi permettant le partage total des pensions par nos membres. Le Comité national de la rémunération a également recommandé que l'ACJCP se charge de commander une étude actuarielle visant à examiner et à comparer les régimes de pensions des douze cours provinciales et territoriales et le régime de pensions des juges fédéraux et à déterminer la "valeur de rémunération" de chaque régime de pension sur une base cohérente et uniforme. Lors de la réunion de printemps du Conseil d'administration de l'ACJCP, ces deux recommandations ont été adoptées.

## Autres initiatives

L'ACJCP est engagée à l'heure actuelle dans un certain nombre d'autres initiatives. Des représentants de l'ACJCP se sont joints au comité du CCJC qui établit actuellement des directives déontologiques pour les juges de cours provinciales partout au Canada. L'ACJCP envisage également de participer à de futures rencontres internationales, sur le modèle de la délégation de l'ACJCP en Chine en mai 2009. Les futures rencontres internationales pourraient inclure un voyage en Europe pour faire une étude comparative des systèmes basés sur le droit civil et le "common law" ainsi qu'un voyage en Asie du sud-est pour rencontrer nos collègues du Vietnam, mieux connaître le système judiciaire émergent au Vietnam et partager nos expériences avec les juges vietnamiens.

# Message du président (suite et fin)

## L'ACJCP et l'ABC

Le Conseil exécutif de l'ACJCP reste régulièrement en contact et en liaison avec l'Exécutif de l'Association du barreau canadien au sujet de questions susceptibles d'intéresser nos membres. Le Conseil exécutif de l'ACJCP continue à encourager les membres de l'association à devenir membres de l'Association du barreau canadien et à participer aux activités de l'ABC qui sont spécialement conçues pour les juges. L'ACJCP a établi des relations solides avec l'ABC qui lui apporte un grand soutien. L'ABC a récemment mis au point une banque de données électronique pour aider ses divisions à communiquer avec leur gouvernement respectif et à faire des soumissions aux commissions de rémunération des juges au sujet des salaires et des avantages sociaux des juges.

## Plan stratégique

En plus des initiatives et des comités décrits plus haut, le Conseil exécutif et le Conseil d'administration de l'ACJCP ont procédé, lors de notre réunion de printemps, à un examen des comités de l'organisation, conformément au plan stratégique. On a envisagé la création d'un comité d'accès à la justice pour assurer la coordination avec l'initiative nationale d'accès à la justice présidée par la juge en chef Beverly McLachlin. Nous sommes également en train de préparer une recommandation en vue de créer un comité des communications intégré, qui s'occuperait de la publication du Journal des juges et du bulletin d'information et serait chargé de mettre au point un protocole de liaison avec les médias. Ce comité serait également responsable du maintien et du développement du site Web de l'ACJCP.

## Autres comités

Notre Comité du droit demeure très actif en vue de fournir aux membres de l'ACJCP des mises à jour pertinentes et en temps opportun au sujet des nouveaux développements en matière de jurisprudence et de législation. Enfin, je voudrais signaler que la traduction du projet historique de l'ACJCP est en bonne voie de réalisation et devrait être achevée plus tard dans l'année.

## Conclusion

J'ai récemment assisté à la réunion de printemps de l'Association des juges de la Cour provinciale de l'Alberta et à la réunion de la Conférence des juges de l'Ontario à la fin du mois de mai et j'ai beaucoup apprécié l'hospitalité qui m'a été offerte au nom de l'ACJCP. En août, en compagnie d'autres membres du Conseil exécutif, j'assisterai au Congrès national de l'Association du barreau canadien. À l'occasion de ce congrès, les membres du Conseil exécutif espèrent être en mesure de se réunir avec le ministre fédéral de la Justice ainsi que le juge en chef de la Cour suprême du Canada, pour le compte de l'ACJCP.

Enfin, il serait négligent de ma part de ne pas profiter de cette occasion pour faire la promotion du Congrès national de formation de **l'ACJCP qui se tiendra à Halifax, du 29 septembre au 3 octobre 2010**, et pour inciter vivement les membres de l'ACJCP à s'inscrire et à assister à ce congrès, qui leur offre chaque année l'occasion de rencontrer leurs collègues du reste du Canada.

Juge Gerry Meagher  
Président, CAPCJ / ACJCP



# Tracer votre route - Le congrès de l'ACJCP à Halifax

Nous espérons que vous vous joindrez à nous à Halifax, en Nouvelle-Écosse, pour le congrès de l'ACJCP qui se tiendra du 29 septembre au 3 octobre 2010 à l'hôtel Halifax Marriott Harbourfront.

[www.halifaxmarriott.com](http://www.halifaxmarriott.com) (code du groupe : caocaoa)

Le thème du congrès, « Tracer votre route » reflète non seulement les images maritimes et nautiques associées à la Nouvelle-Écosse, mais reflète également le fait que les participants au congrès choisiront des cours à partir d'un calendrier de cours, tout comme ils le faisaient à l'époque de leurs études de droit.

En plus d'une session plénière quotidienne, des cours seront offerts sur un vaste éventail de sujets. Ce congrès vous donnera l'occasion de vous instruire auprès d'enseignants dynamiques et éminents et d'envisager des idées fraîches et motivantes, des questions et des concepts nouveaux qui sont à l'avant-garde des recherches juridiques. En visitant le site Web de notre congrès à [www.capcj-acjcp-2010.ca](http://www.capcj-acjcp-2010.ca), vous trouverez, sous la rubrique éducation, une liste des nombreux conférenciers et du large éventail de sujets traités.

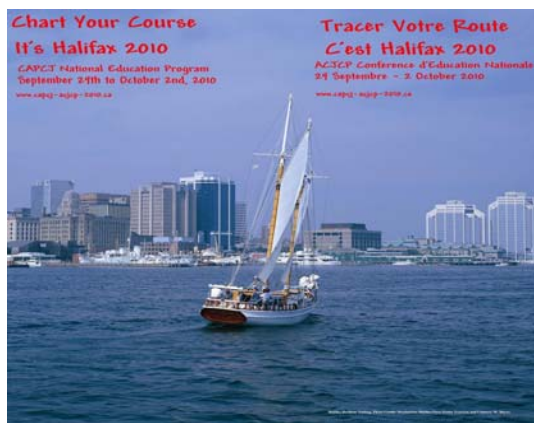
Nous nous réjouissons à l'idée de vous faire profiter de l'hospitalité des provinces Maritimes, en commençant par la réception d'ouverture au Musée maritime de l'Atlantique, qui se trouve à quelques pas de l'hôtel du congrès. Vous aurez ainsi l'occasion de reprendre contact avec de vieux amis et d'en rencontrer de nouveaux tout en découvrant les expositions à thème nautique du musée et le riche patrimoine maritime de la Nouvelle-Écosse.

Le jeudi soir, nous nous réunirons au Pier 21, le dernier hangar d'immigration par voie maritime du Canada et l'endroit où de nombreux immigrants ont mis pied pour la première fois au Canada. Vous pourrez y déguster un dîner au homard et assister à un spectacle du groupe DRUM, très apprécié de la critique. Si vous voulez vous faire une idée préalable de ce fabuleux spectacle, visitez le site [www.drumshow.ca](http://www.drumshow.ca)

Le vendredi soir, après les classes, vos collègues néo-écossais vous inviteront à les rejoindre pour dîner dans divers restaurants d'Halifax. Des fiches d'inscription seront distribuées au début du congrès; toutefois si vous avez besoin d'un peu de « temps mort » après les rigueurs de l'étude, vous choisirez peut-être de passer une soirée tranquille et solitaire à Halifax.

Le congrès s'achèvera le samedi soir par une fête typiquement néo-écossaise où se produiront plusieurs excellents musiciens du Cap-Breton. Il s'agira d'une soirée amicale où vous pourrez porter une tenue décontractée.

Les organisateurs du congrès vous encouragent à visiter le site Web du congrès où vous trouverez des renseignements supplémentaires au sujet des programmes destinés aux partenaires, de l'inscription et de l'hôtel du congrès.



Veillez visiter [www.capcj-acjcp-2010.ca](http://www.capcj-acjcp-2010.ca)

Juge Barbara Beach  
Conference Chair

Halifax Harbour Sailing, Photo Credit: Destination  
Halifax/Nova Scotia Tourism and Culture/W. Hayes

# Une expérience gastronomique au restaurant d'Osgoode Hall

Osgoode Hall est le cœur et l'âme des cours de l'Ontario depuis près de 200 ans. Cet édifice abrite la Cour d'appel de l'Ontario, la société de droit du Haut Canada et une remarquable bibliothèque de droit (*Great Law Library*). Impressionnant et remarquablement bien conservé, ce joyau historique et architectural est situé au centre-ville de Toronto. Ce que la plupart des gens ne savent pas, c'est qu'il abrite également un restaurant à la réputation bien établie. Ce restaurant est ouvert au public et pourtant il est rarement fréquenté par des gens n'appartenant pas à la communauté juridique. Cela pourrait être dû au fait qu'il n'est pas visible de la rue. Niché au deuxième étage, le restaurant accueille surtout des avocats et des juges, dont beaucoup viennent tout droit de la cour, encore vêtus de leur robe et de leur rabat.

Déjeuner au restaurant d'Osgoode Hall, c'est un peu remonter dans le temps. Il est situé dans l'ancienne salle à manger d'Osgoode Hall dont le décor s'inspire des salles à manger médiévales des *Inns of Court* en Angleterre. Le grand hall (*Great Hall*), comme il est familièrement appelé, évoque des images de l'Angleterre du 19<sup>e</sup> siècle. Non pas l'Angleterre de Dickens et ses enfants des rues, couverts de suie, mais celle de cette autre classe. Il évoque une époque où le barreau était quelque peu aristocratique et où ses membres distingués dinaient à l'écart du public en compagnie de leurs pairs.

Ce hall spacieux et ouvert est très impressionnant et on a un peu le sentiment d'entrer dans la salle à manger dans *Harry Potter*. Deux immenses chandeliers et une grande horloge antique sont suspendus au centre du plafond et des appliques murales ornent les murs en bois foncé et en lambris. Les fenêtres en vitrail de la salle à manger relatent 4000 ans d'histoire du droit et se partagent les murs avec des étagères chargées de vieux recueils de jurisprudence et une imposante peinture à l'huile de Sir William Osgoode, premier juge en chef de la province de l'Ontario, en compagnie de plusieurs de ses successeurs.

Tandis que jadis la plupart des convives étaient assis à de longues tables pour encourager la conversation et la camaraderie entre les membres du barreau, les dineurs d'aujourd'hui peuvent choisir de s'asseoir à de petites tables de deux ou quatre personnes ou de se réunir à des tables de six ou huit personnes. Il reste aussi quelques longues tables. Minh Liu, la cordiale maîtresse d'hôtel, travaille au restaurant depuis au moins dix ans. Elle accueille toujours les clients avec un grand sourire chaleureux et elle reconnaît tous les habitués. Tout comme Minh, l'atmosphère est chaleureuse et cordiale. Ce n'est pas un endroit lugubre et guindé où l'on se sent obligé de chuchoter.

Le restaurant a une petite liste de vins soigneusement sélectionnés. Comme le menu, elle change en fonction des saisons. Le chef de cuisine, Adam Foley, a travaillé dans les restaurants les plus en vogue de Toronto, comme le Splendido et le Rosewater Supper Club pour n'en citer que quelques-uns. Son menu est inspiré par des ingrédients frais, locaux et de saison, quand c'est possible. Notre climat étant ce qu'il est, les menus de printemps et d'automne sont tout particulièrement axés sur les produits frais de saison. Le chef profite de l'abondance des produits locaux en été pour préparer des conserves qui seront ensuite intégrées à ses menus tout au long de l'année.

Le jour de notre visite, au début du printemps, nous avons commencé notre aventure gastronomique par un *amuse-bouche* offert gracieusement par la maison. Comme prévu, nos papilles gustatives ont été délicieusement excitées par une portion délicate de crevettes pochées, un œuf de caille et des mini-tomates rôties, le tout délicatement arrangé sur une sauce crémeuse aux poivrons rouges et garni d'un brin de thym frais. Cet « amuse-gueule » accompagne parfaitement le Chardonnay Malivoire 2004, un vin moelleux à saveur de chêne, qui nous vient de Beamsville dans la région vinicole du Niagara. Il vous en coûtera seulement 24 \$ pour une demi-bouteille.

Il a fallu faire un choix entre le menu du chef ou l'un des plats tout aussi alléchants du menu à la carte et ce fut un véritable dilemme. Le menu du chef consiste de trois plats avec au choix, en entrée, une chaudière de palourdes de Boston ou un confit de canard avec croquettes de fromage de chèvre garni de pomme râpée puis, en plat de



## Une expérience gastronomique au restaurant d'Osgoode Hall (suite)

résistance, un flétan du Pacifique saisi à la poêle avec des mini-champignons shitake, des poireaux et une sauce au beurre aux tomates, suivi, en dessert, d'une tarte au citron Myer avec confit de pêches et de groseilles rouges. Les choix du menu à la carte ont fini par l'emporter sur le menu du chef, qui est pourtant très alléchant et à prix raisonnable.

Notre premier plat, du bar saisi à la poêle avec des artichauts frais braisés pour 18 \$, offre une portion de bonne taille et au lieu de le choisir comme plat principal, comme l'avait prévu le chef, nous avons demandé au cuisinier de diviser ce plat pour que nous puissions le partager en entrée. Le poisson est légèrement saisi, sa saveur est délicate et sa chair est moelleuse, bien que la peau soit croustillante à point, comme elle devrait l'être. Il est accompagné d'une sauce au beurre blanc citronné avec des têtes de champignons sauvages. Le Chardonnay accompagne parfaitement et très agréablement le bar, qui est léger mais riche pour un poisson blanc.

Le choix de notre plat principal est déterminé par la demi-bouteille de Cabernet Franc Tawse (24 \$). Tawse est également une entreprise vinicole de Beamsville, dans la région de Niagara. Une fois cela décidé, le steak Bistro au jus d'échalotes avec des frites semble le parfait accompagnement. Les autres choix de vins de la région en demi-bouteille sont un Henry of Pelham Baco Noir 2007 (16 \$) et un Pinot Noir de Malivoire 2004 (24 \$). Le Cabernet Franc a la saveur typiquement fumée de ce cépage. Les tannins sont doux et bien que ce vin soit très fruité, son acidité est bien équilibrée.

Les vins :

La liste des vins change trois fois par an. Elle est soigneusement et judicieusement choisie par l'ancien restaurateur, Michel Groh, qui trouvait la retraite ennuyeuse et a décidé, pour notre plus grand bonheur, de se joindre à l'équipe d'Osgoode. Il fait aujourd'hui partie du décor. Affable et toujours obligeant, il connaît très bien ses vins.

La liste de vins comporte de nombreux vins de la région, conformément à la volonté du chef d'utiliser autant que possible des ingrédients de saison, frais et locaux. Tout comme le Chardonnay Malivoire et le Cabernet Franc Tawse, de nombreux vins sont vendus en demi-bouteille (350 ml). Effectivement, la carte offre un choix de treize vins en demi-bouteille. Ceci est tout à fait logique vu que le restaurant est ouvert uniquement le midi du lundi au vendredi et s'adresse surtout aux membres du barreau qui doivent souvent retourner au bureau ou au tribunal après le déjeuner.

La sélection de bouteilles ordinaires est encore meilleure et les vins sont bien choisis par cépage et par région, à l'exception notable des vins de la C.-B. qui sont complètement absents. Nous pensons que cela est dû au fait que ces vins sont difficiles à trouver en Ontario. Par contre, l'Ontario est bien représenté avec 5 bouteilles (sur 19), 2 demi-bouteilles (sur 7) et deux choix au verre (sur 4). À titre d'exemple, les vins blancs proposés au menu sont 3 Sauvignon Blancs, 1 Semillon, 1 Chenin Blanc, 3 Rieslings, 2 Pinot Gris, 2 Gewurtztraminers et 1 Grenache Blanc. Sans oublier de mentionner les 5 bouteilles de Chardonnay, bien entendu, dont le prix va de 55 \$ pour un Tawse 2004 – Beamsville Bench (Niagara) à 100 \$ pour le haut de gamme, un Château de Puligny Montrachet 2005.

Le restaurant est fermé durant les congés d'été. Il est ouvert uniquement pour le déjeuner. Le matin, on peut y déguster du café, des scones, du yaourt, des croissants et des tartelettes au beurre très prisées.

Il est recommandé de réserver. Numéro de téléphone : 416-947-3361 Adresse : 130, rue Queen Est (à proximité de la place Nathan Phillips) Le restaurant est accessible aux personnes en fauteuil roulant par ses deux entrées, soit par les portes principales de la cour sur la rue Queen O. ou par l'entrée de la Société du droit en face de la place Nathan Phillips.

Écrit par le juge Feroza Bhabha et le juge Howard Borenstein  
Cour de justice de l'Ontario



# JUGE MICHEL BABIN

Notre collègue Michel Babin a décidé, après quatre années, de passer le flambeau comme directeur des juges de la Conférence des juges du Québec au sein de l'Association canadienne des juges des cours provinciales : il mérite nos remerciements.

Permettez que je vous le présente.

Michel est né en Gaspésie, à Bonaventure, à une date qu'il ne veut révéler à personne. Après des études classiques au Séminaire de Gaspé et à Bathurst au Nouveau-Brunswick, il entreprendra ses études en droit à l'Université d'Ottawa, d'où il obtiendra sa licence en 1967. Durant son année de stage au Barreau, il travaillait, à plein temps, chez Postes Canada. Il s'inscrira au Barreau du Québec en 1968 et débutera sa pratique comme substitut du procureur de la Couronne au niveau fédéral de 1968 à 1970, puis débuta une pratique comme avocat de la défense à Québec de 1970 à 1974. Fin 1974, il joignit un bureau d'aide juridique en Gaspésie jusqu'en 1976. Puis il devint substitut du procureur de la Couronne au niveau provincial, demeurant alors à New Carlisle, puis à Sept-Îles et enfin à Québec.

En 1978, on l'assigna comme procureur adjoint d'une importante Commission d'enquête sur le crime organisé qui fit couler beaucoup d'encre au Québec. En 1985-1985, on lui confia la responsabilité de secrétaire de la Commission d'enquête sur Madelipêche et Pêcheurs Unis.

De 1972 à 1989, il fournit de la formation en droit criminel et en représentation à l'École de formation professionnelle du Barreau du Québec.

On le nomma juge à la Cour du Québec en novembre 1988.

Michel est un grand sportif. Excellent skieur, il pratique aussi, à raison de trois heures semaine, le tennis. Durant la saison estivale, il peut parcourir des centaines de kilomètres en vélo. Il se dit « ordinaire » comme golfeur, mais dans les tournois, on le recherche comme partenaire dans son équipe.

Sa conjointe est Hélène Lamontagne, propriétaire d'un important commerce en décoration intérieure. Michel est le père de deux enfants Maxime et Gabriel, tous deux ingénieurs.

L'A.C.J.C.P. doit beaucoup à Michel Babin. Il a notamment réussi à convaincre ses collègues de la Conférence des juges du Québec à se joindre à notre Association.

Une rumeur circulerait à Québec à l'effet qu'il songe à quitter le travail de magistrat en 2010; si tel est son choix, la Cour du Québec sera privée d'un excellent juge, mais nous lui souhaitons alors une longue et très agréable retraite.

Merci Michel!

Jean-Paul Decoste



# Le pointe de vue d'un magistrat

Il fut un temps où l'on ne se préoccupait guère des questions de sécurité dans les palais de justice canadiens. En fait, c'est seulement l'année dernière que les tribunaux itinérants du sud de l'Alberta ont commencé à bénéficier de la présence de shérifs pour assurer la sécurité des salles d'audience. Auparavant, on comptait simplement sur l'inclination naturelle des Canadiens à se conduire convenablement et à se plier à toutes les demandes qui leur étaient faites. Le juge a parfois une bouffée d'inquiétude lorsque, juste après avoir condamné quelqu'un à une peine de prison, il doit lui demander de s'asseoir au premier rang et d'attendre patiemment que le personnel de la cour appelle le détachement de la GRC qui viendra chercher le coupable (« corriger le coquin » sonne bien mais je crains que l'expression n'ait pas la sensibilité officielle exigée).

En réponse aux préoccupations accrues en matière de sécurité, le nouveau palais de justice de Calgary est équipé d'une gamme impressionnante de dispositifs de sécurité destinés à décourager les personnes malintentionnées. J'espère que ces dispositifs jouent le rôle voulu pour le groupe cible mais je peux vous assurer qu'ils rendent souvent très perplexes ceux d'entre nous qui travaillent dans cet édifice. L'autre jour, je n'ai pas pu sortir de ma salle d'audience parce que ma carte de sécurité avait décidé que mon passage dans les couloirs sécurisés n'était plus un risque acceptable dans une société ordonnée et civilisée.

Toutefois, le système de sécurité de l'édifice ne semble pas être infallible. Récemment, alors que les juges prenaient leur déjeuner dans la salle à manger de la magistrature (avez-vous la moindre idée de la sensation de pure décadence que je ressens en écrivant ces mots?), l'un des agents de sécurité s'est approché discrètement du juge O'Gorman et a demandé à lui parler. Ces anciens de l'ABC s'attirent toujours des ennuis.

« Nous avons une infraction à la sécurité, Monsieur » dit l'agent.

« Ah bon? » a répondu Son Honneur en se demandant s'il allait être le sujet ou l'objet de l'explication qui devait inévitablement suivre (pour ceux d'entre vous qui ont fait leurs études secondaires après les années 60, cela s'appelle un « trait d'esprit », figure de style enracinée dans les règles de composition française, sujet qui n'est plus enseigné à l'école).

« Monsieur, avez-vous garé votre véhicule dans le parc de stationnement au sous-sol? »

« Oui, y a-t-il un problème? »

« Monsieur, nous avons trouvé un poulet dans votre véhicule. Mais ne vous tracassez pas, nous l'avons immédiatement appréhendé. »

« Ah, je vois ». La vie du juge O'Gorman, en dehors du tribunal, est telle que le fait d'avoir un poulet dans son pick-up n'est pas un événement qu'il juge « hors de l'ordinaire ».

« Voulez-vous bien me suivre, Monsieur, afin d'identifier l'intrus? »



# Le pointe de vue d'un magistrat (suite)

« Bien entendu. »

Ils sont descendus au garage. Là, il y avait d'autres agents de police surveillant la scène qui consistait d'un gros et beau poulet assis à l'arrière d'un pickup. Il semble que le poulet en question soit un membre de la ménagerie de la résidence rurale du juge O'Gorman (le poulet a ensuite été accusé d'être illicitement « en liberté » en violation de l'article 145(1)(b) du *Code criminel*; voir la photo à l'appui prise conformément aux dispositions de la *Loi sur l'identification des criminels*; l'accusé est celui qui ne porte pas de lunettes). Il avait décidé ce matin-là de tenter une évasion vers la ville en s'asseyant à l'arrière du pickup sans se faire remarquer. Ce que le dit poulet n'avait pas prévu était que le pickup utilisé pour la fuite serait garé dans un garage sécurisé dont il n'y avait pas moyen de sortir et qui était étroitement surveillé par des bœufs (désolé, je n'ai pas pu résister).

L'histoire se termine bien. Le personnel de la salle à manger a l'habitude des lubies des juges et, une fois au courant de l'histoire, il a préparé une fantastique salade dont le poulet a pu se régaler pendant le reste de l'après-midi en attendant que le juge O'Gorman sorte de la cour pour les ramener tous les deux à la maison. Bref, un jour comme les autres dans la vie d'un magistrat.

En aparté, l'une de mes collègues m'a confié que ce poulet devait être un coq car seul un mâle serait suffisamment stupide pour abandonner le confort et la sécurité d'un foyer dans lequel il était nourri et choyé et affronter un avenir incertain dans une grande ville où il n'avait aucune assurance de trouver un logement, de la nourriture ou de l'amour. J'ai essayé de lui expliquer que nous, les hommes, faisons cette expérience chaque fois que nous sommes forcés de quitter le domicile de nos parents.

Par le juge A. A. Fradsham

Cour provinciale de l'Alberta

Initialement publié dans la publication de l'ABC intitulée *Law Matters*.



# Anecdotes judiciaires et autres

## UN SOU PAR COCHON

Je suis redevable au juge Darrell O'Byrne de la Cour provinciale de Colombie-Britannique Cariboo/Northeast District de m'avoir envoyé les motifs de jugement du juge Cunliffe C. Barnett, aujourd'hui à la retraite, dans la cause très instructive de *R. v. Bateham* (1995). Le jugement est rédigé dans le style inimitable du juge Barnett – un ancien membre du banc de la Cour provinciale de Colombie-Britannique dont nous regrettons beaucoup les jugements hauts en couleur.

Bateham, l'accusé, a été poursuivi, et avec succès d'ailleurs, pour avoir négligé de confiner convenablement des cochons dont il avait fait l'acquisition en liaison avec un projet scolaire de son fils. Cela constituait une infraction en vertu de la *Livestock Act* (loi sur le bétail) et bien que, techniquement, l'infraction eût été commise, le juge Barnett a exprimé sa consternation à l'égard de la poursuite à la fois dans la manière dont il a exposé ses motifs et par la peine qu'il a infligée : une amende d'un cent par cochon.

Les motifs sont brefs et je les reproduis ci-dessous dans leur intégralité pour le plaisir de la lecture :

« Verlyn Bateham vit sur une propriété retirée de 320 acres dans les îles Queen Charlotte.

En 1993, M. Bateham a acheté plusieurs cochons destinés à un projet scolaire de son fils; la famille espérait que les cochons seraient également utiles pour déraciner et défricher la broussaille.

Un enclos fut construit. Mais M. Bateham ne connaissait pas grand-chose au comportement des cochons, qui ne tardèrent pas à s'échapper régulièrement pour jouir des plaisirs de la liberté. Leurs endroits préférés étaient un petit pré proche de la côte, un petit lotissement et l'autoroute.

Les porcs aimaient fouiner dans le pré. Cela dérangeait l'agent de conservation Smith qui pensait être témoin de la destruction d'un habitat faunique.

La présence des porcs inquiétait aussi les mères de certains enfants vivant dans le lotissement.

L'agent des pêches Sjolund a témoigné que les porcs n'avaient pas endommagé l'habitat aquatique.

À l'automne 1993, M. Dawson roulait en voiture sur l'autoroute, de nuit. Un cochon a traversé l'autoroute. M. Dawson ne l'a pas vu et son véhicule a frappé et tué net le cochon. Les réparations au véhicule de M. Dawson ont coûté environ 300 \$.

Certains résidents de la région se sont mis dans l'idée qu'il n'y avait aucun mal à faire la chasse à ces cochons. L'agent de conservation Smith était au courant de ce qui se passait.

L'agent de conservation Smith a parlé à M. Bateham en octobre 1993. M. Bateham lui a expliqué que les cochons étaient des sangliers sauvages européens domestiqués et qu'il ferait davantage d'efforts pour les garder enfermés dans l'enclos.

L'agent de conservation Smith a également parlé à la femme de Kevin Rae, qui lui a dit que son mari lui avait dit que M. Bateham lui avait dit qu'il avait l'intention de faire un élevage de porcs sauvages destinés à la chasse sportive. Le 20 mai 1994, l'agent de conservation Smith a parlé à Kevin Rae, qui a répété cette ridicule histoire. L'agent de conservation Smith n'a pas sérieusement interrogé Rae; s'il avait fait, il aurait peut-être appris que Rae était l'un des « chasseurs » qui avaient volé un cochon à M. Bateham pour le mettre dans son congélateur.



## Anecdotes judiciaires et autres (suite)

Le 20 mai 1994, plus tard dans la journée, l'agent de conservation Smith est parti à la recherche des cochons. Il était accompagné de l'agent de police Erichsen. Les deux agents se sont rendus au domicile de M. Bateham et, vu qu'il n'était pas chez lui, ils ont demandé à son fils de leur montrer l'enclos des cochons qui était, il faut en convenir, dans un état de délabrement avancé. Les cochons n'y étaient pas.

Ils ont trouvé les porcs dans le pré. Les agents ont tué six porcs. Un porc s'est échappé. Les carcasses ont été remises à M. Bateham et l'agent de conservation Smith lui a dit qu'un rapport allait être fait à l'avocat de la Couronne qui pourrait décider d'engager des poursuites.

Et c'est comme cela que M. Bateham s'est retrouvé accusé en vertu de la *Livestock Act* (loi sur le bétail); il était présumé avoir mis illégalement des cochons en liberté.

Le procès portant sur cette accusation a pris toute la journée du 19 juillet et une grande partie de la journée du 21 juillet. On se demande pourquoi le procureur général a pensé que ce procès était nécessaire.

M. Bateham est convaincu que l'évasion de ses cochons était parfois facilitée par des chasseurs comme Kevin Rae. Je pense que c'est effectivement le cas. Mais les preuves établissent qu'en mai 1994, M. Bateham ne faisait pas vraiment d'efforts pour garder ses cochons enfermés tout en sachant qu'ils étaient considérés gênants par plusieurs personnes raisonnables.

L'accusation est prouvée. Mais je me sens néanmoins obligé de dire que cette poursuite a été un exercice inutile, ridicule et absurdemement coûteux qui frisait la persécution.

### JUGE AUXIER : 1, VIEUX TESTAMENT : 0

Il arrive que le pouvoir et l'autorité des juges dans leur cour soient contestés par des parties qui affirment avoir recours à une autorité ou à un pouvoir supérieurs. Il y a quelques années, la juge Jane Auxier, qui siège dans le district côtier de la C.-B., a subi le courroux d'un plaideur qui, en s'appuyant sur la Bible, a refusé de se soumettre à son autorité judiciaire, surtout semble-t-il parce qu'elle est une femme.

Comme cela va être très vite évident, la transcription ne se prête pas vraiment à un résumé et voici donc dans son intégralité l'échange mémorable entre la juge Auxier et M. P\*\*\*\*\*.

- Q Encore une fois, M. P\*\*\*\*\*, permettez-moi de vous poser quelques questions et, s'il y a ensuite quelque chose que vous souhaitez ajouter, vous en aurez la possibilité.
- A Je veux lire (inaudible) la parole de Dieu concernant cette situation.
- Q Eh bien, je ne pense pas que ce soit nécessaire.
- A Tant pis, je vais la lire, vous m'entendez?
- Q Non.
- A Oui!
- Q Non. Laissez-moi vous poser d'abord des questions au sujet de la garde des enfants. Mme P\*\*\*\*\* a indiqué qu'elle en avait la garde depuis que vous vous étiez séparés en juin et que vous vous opposez à ce qu'ils vivent avec elle.
- A Votre honneur, je le déclare au nom de Jésus, vous feriez mieux de m'obéir.
- Q M. P\*\*\*\*\*, contentez-vous de répondre à ma question.
- A Je vais ... Je vais parler d'après la parole de Dieu!
- Q M. P\*\*\*\*\*
- A Je vais lire la parole de Dieu, ce que dit la loi de Dieu.

## Anecdotes judiciaires et autres (suite et fin)

- Q M. P\*\*\*\*\*
- A Nous allons...
- Q Je vous prie simplement de vous asseoir.
- A Je vais lire ce que dit la loi de Dieu.
- Q Asseyez-vous.
- A Je refuse de me soumettre au diable!
- Q M'appellez-vous le diable?
- A Vous êtes l'instrument du diable! Je parle au nom de Jésus.
- Q Eh bien, je pense M. P\*\*\*\*\* – pouvez-vous me dire quelque chose –
- A « À la femme », il dit :
- « J'augmenterai tes souffrances et tu enfanteras dans la douleur. Tu enfanteras des enfants et tes désirs se porteront vers ton mari, mais il dominera sur toi! »
- Ce n'est pas la femme, c'est le mari qui domine. Aucune femme ne peut avoir d'autorité sur un homme. Une femme ne peut pas dominer un homme. Une femme ne peut pas donner d'ordres à un homme - dans un tribunal! C'est une hérésie satanique! Notre père céleste, au nom de Jésus, je (inaudible) une malédiction sur l'infidèle satanique qui a pris la place, le siège d'un homme ! Et pour la punir de se livrer à ce rituel satanique, je lui jette la malédiction de la lèpre – immédiatement, au nom de Jésus! Merci.
- Q Avez-vous un problème parce que je suis une femme juge – faut-il que ce soit un homme juge qui rende l'ordonnance?
- A C'est un homme juge qui doit être assis sur votre banc, à votre place.
- Q Eh bien je suis désolée, mais je ne peux rien y changer, M. P\*\*\*\*\*.
- A C'est la parole de Dieu qui le dit !
- Q D'accord.
- A D'accord ?
- Q Maintenant, pouvez-vous me dire quelque chose au sujet de vos finances, M. P\*\*\*\*\*? Est-ce que vous travaillez ?
- A Sans commentaire.
- Q D'accord. Eh bien...
- A Je recevais une allocation jusqu'à maintenant. Mais je ne vous donnerai pas les relevés...
- Q Eh bien, je crains que je vais simplement devoir rendre une ordonnance en l'absence de toute déclaration.
- A C'est d'accord. Ça ne me gêne pas.
- Q C'est très bien alors. Asseyez-vous, M. P\*\*\*\*\*.
- A Merci. Car je ne me soumettrai jamais à cette infidèle satanique.
- LE JUGE : Eh bien, Mme P\*\*\*\*\* –
- LE DÉFENDEUR : Aucune femme ne me dominera.



La juge Auxier a poursuivi et a rendu l'ordonnance de pension alimentaire qui était nécessaire. D'après nos renseignements, sa maison n'a été ni frappée par la foudre ni envahie par les locustes; la malédiction de la lèpre ne s'est pas non plus réalisée. Elle est toujours en excellente santé – physique et morale – et continue de porter fièrement le flambeau de la justice, même devant des incantations arrogantes et célestes.

Par le juge T. S. Woods  
Cour provinciale de Colombie-Britannique

# Molly

Molly, âgée de 15 ans, donne des coups de tête contre le siège de la voiture.  
« Je refuse » coup de tête « d'aller » coup de tête « à l'école », déclare-t-elle.

Elle hurle : « Je déteste l'école ! Tu peux pas m'obliger! »

Elle vient tout juste de se rendre compte que je ne peux plus physiquement la mettre dans la voiture ni l'obliger à faire quoi que ce soit. Sauf au moyen de la raison ou, le plus souvent, de la manipulation.

« D'accord » dis-je. « Tu veux lâcher les études en 9<sup>e</sup> année. C'est bon, je peux accepter ça. Ceci dit, je veux que tu ailles jusqu'au bout. La première chose à faire est d'acheter une cartouche de cigarettes. Je suis très sérieuse. Je veux que tu te mettes à fumer. Et j'espère que tu te mettras aussi à tousser comme les fumeurs. Et tu sais, les fumeurs, comme ils parlent, avec la voix un peu rauque? Ce serait parfait. »

J'ai assurément réussi à retenir son attention.

« Et dis-moi, est-ce qu'il y a des garçons qui s'intéressent à toi? Parce que je pense que tu devrais aussi te faire mettre enceinte. Tu pourrais être alors une décrocheuse enceinte et qui fume comme un sapeur! »

Elle me regarde d'un air ébahi.

Mais je n'ai pas terminé mon discours fantaisiste.

« Et puis, ma chérie, lorsque ton père t'obligera à épouser ton imbécile de petit ami, vous pourrez peut-être vivre dans une maison mobile, pour couronner le tout. Et tu pourras t'en occuper aussi bien que tu t'occupes de ta chambre, le sol jonché de vêtements sales, la vaisselle pas faite et des moisissures partout! »

Elle me regarde d'un air incrédule. Elle fait tout ce qu'elle peut pour ne pas éclater de rire.

Le drame est fini, elle ne peut plus continuer son jeu. Nous sommes arrivées à l'école et elle descend de la voiture en ricanant.

« Ce serait une très bonne chose pour moi, si tu abandonnais les études » lui-dis-je, « je n'aurais plus besoin de t'aider à faire tes horribles maths! »

# Molly (suite)

## Objectifs rodéo

Nous sommes à notre premier rodéo. Molly a 6 ans et sa sœur Maddy 8 ans. Je parle à Miss Rodeo Canada. Elle est belle, avec un style un peu outrancier – tout en cheveux blonds et paillettes scintillantes. Maddi la regarde d'un air intimidé. Aucune des filles ne lui posent de questions, elles sont trop éblouies. Miss Rodeo Canada repart au galop.

Maddi me regarde dans les yeux et annonce : « Maman, je vais être Miss Rodeo Canada, vraiment! »\*. Elle le dit avec ferveur et avec beaucoup de conviction. « Et j'aurai 5 chevaux! »\*\*

(\*cela s'avère effectivement être le cas – elle termine actuellement son règne. \*\* c'est aussi le cas à l'heure actuelle)

« C'est très bien, Mads, » dis-je d'un ton édifiant, « et que vas-tu faire comme travail, pour payer tous ces chevaux? »

« Je vais être vétérinaire. Comme ça, je gagnerai assez d'argent pour mon ranch et je pourrai m'occuper de tous mes chevaux.

Il est clair que j'ai élevé une fille indépendante, ambitieuse et autonome. Ça ne fait aucun doute, je suis vraiment une bonne mère ! Je baigne soudain dans un profond sentiment d'autosatisfaction. Je me tourne vers Molly, qui est en train de manger pensivement un hot dog.

« Et toi Molly, qu'est-ce que tu feras quand tu seras grande? » Je lui pose la question en la regardant avec adoration, dans l'attente d'une autre réponse qui confirmera mes extraordinaires qualités de parent.

« Est-ce qu'il faut aller à l'école pour être fermière? » demande Molly.

Je lui réponds : « Non, pas vraiment, mais un diplôme en agriculture peut être très utile dans une ferme ».

« Ah bon, alors pas ça. Je préfère le divorce. »

Et bien! Il n'y en a pas beaucoup des enfants de six ans qui veulent devenir avocat spécialiste du divorce. C'est rare. Mais en fin de compte, c'est ce que j'ai fait moi-même. Il est clair qu'elle veut être exactement comme moi. Super!

« Oui, » explique-t-elle, « je vais épouser un homme très riche, puis demander le divorce et lui prendre tout son argent et je vais refaire ça encore et encore et encore. »

Elle termine son hot dog et me sourit d'un air épanoui. Je me vois forcée de réexaminer sérieusement mes convictions au sujet de mes capacités parentales. Les enfants, c'est fantastique pour ça – ça vous rend humble – humble et sans voix.

Écrit par la juge Jane Cartwright

Cour provinciale de Colombie-Britannique

# Le Forum canadien de technologie judiciaire

## Participer à... votre avenir!

Marquez le 22 et le 23 septembre 2010 sur votre calendrier pour ne pas manquer le premier Forum canadien de technologie judiciaire qui se tiendra à l'hôtel Brookstreet à Ottawa. C'est une excellente occasion de collaborer, avec l'ensemble de la communauté juridique, au développement et à la mise en œuvre d'une vision technologique qui va améliorer l'accès à la justice.

Parmi les **conférenciers d'honneur**, citons Richard Susskind (auteur de l'ouvrage *The End of Lawyers*), Allan Seckel (vice-premier ministre de Colombie-Britannique) et la juge Louise Charron (Cour suprême du Canada). Des groupes d'experts qualifiés traiteront d'un large éventail de sujets tels que : « Adjuger en 2020 : Dans une salle d'audience ou sur le Web ? », l'usage de la vidéoconférence dans le cadre judiciaire (avec une démonstration en direct), les leçons sur l'accès à la justice tirées de l'un des procès civils les plus importants et les plus complexes au Canada (*Gastops v. MXI*), l'amélioration de l'accès à la justice grâce à l'usage de la technologie, la divulgation électronique, les mesures de la performance, les statistiques juridiques générées électroniquement, la résolution des conflits en ligne, le techno stress, les choses à faire et à ne pas faire à l'ère de la technologie judiciaire, la modernisation des dossiers électroniques dans les cours canadiennes, la question de la propriété de l'information et autres sujets pertinents.

Ce forum nous offre une rare occasion d'expliquer, de comprendre, de collaborer et d'aller de l'avant. Très souvent, nous envisageons l'application de la technologie uniquement de notre propre point de vue, sans nous rendre compte qu'il existe d'autres perspectives dans la communauté judiciaire et que ces perspectives doivent être reconnues et respectées avant que des objectifs mutuellement satisfaisants puissent être atteints.

Le forum est une initiative du [Canadian Centre for Court Technology - Centre Canadien de Technologie Judiciaire](#) (CCCT- CCTJ), société nationale sans but lucratif créée dans le but de répondre au souci croissant lié au fait que les possibilités offertes par la technologie judiciaire ne sont pas envisagées de manière cohérente et efficace au Canada. Le Conseil d'administration se compose de cinq juges, de deux sous-ministres de la justice, de trois représentants de l'Association des administrateurs judiciaires du Canada, de deux avocats et d'un représentant de l'Association canadienne des organismes d'éducation et d'information juridiques. L'ACJCP y est représentée par l'honorable Robert M. J. Prince de la Cour provinciale de Nouvelle-Écosse, tandis que l'honorable Gurmail Gill, juge en chef adjoint de la Cour provinciale de Colombie-Britannique, représente le Conseil canadien des juges en chef.

**Ne manquez pas cette occasion! Inscrivez-vous avant le 4 juin afin de bénéficier du tarif préférentiel de préinscription.** Vous trouverez davantage de détails sur le forum en ligne. Si vous avez des questions, veuillez contacter [Dominic Jaar](#), directeur général du CCCT-CCTJ.

**Dominic Jaar**

Chief Executive Officer / Chef de la Direction  
**Canadian Centre for Court Technology**  
**Centre Canadien de Technologie Judiciaire**

T. (514) 212-9348  
F. (866) 606-6590  
djaar@ccct-cctj.ca  
www.ccct-cctj.ca



# Nouvelles des Membres

## Nouvelles nominations:

Nous souhaitons chaleureusement la bienvenue à ces nouveaux juges:

### Alberta:

Juge Charles D. Gardner  
Juge Donna M. Groves  
Juge Laura L. Burt  
Juge Marilena M Carminati  
Juge Mark T. C. Tyndale  
Juge John Shaw  
Juge James Hunter  
Juge Kathleen Williams  
Juge Gordon E. Deck  
Juge Mary A. McCorquodale  
Juge William A. Andreassen

### Saskatchewan:

Juge Barbara J. Tomkins  
Juge Morris Baniak

### Manitoba:

Juge Malcolm Macdonald  
Juge Dale Schille

### Québec:

Juge Lori-Renée Weitzman  
Juge Gatien Fournier  
Juge Jean-Louis Lemay  
Juge Claude Lamoureux  
Juge François Boisjoli  
Juge Marie-Suzanne Lauzon  
Juge James Rondeau

### Ontario:

Juge Esther Rosenberg

### Colombie-Britannique:

Juge Reginald P. Harris  
Juge Ronald S. Tindale  
Juge William G. Sheard

### Territoires du Nord-Ouest:

Juge Garth E. Malakoe

### Terre-Neuve-et-Labrador:

Juge Jacqueline M. Brazil  
Juge Michael A. Madden  
Juge Lois J. Skanes

## Départs en retraite:

Nous souhaitons à ces juges de profiter pleinement de leur retraite bien méritée:

### Colombie-Britannique:

Juge William F. Stewart  
Juge Donald C. Carlgren

### Saskatchewan:

Juge Diane I. Morris  
Juge W. K. Tucker

### Québec:

Juge Pierre Verdon  
Juge Élane Demers  
Juge Pierre Chevalier  
Juge Guy Lévesque  
Juge Raymond Séguin  
Juge Marc Gagnon

## Décès:

Nos sincères condoléances aux amis, à la famille et aux collègues de ces juges récemment décédés:

### Ontario:

Justice John Leslie Clendenning  
Justice David F. Kent  
Justice Ross Ball

### Québec:

Juge Léonce Côté

### Manitoba:

Juge Ronald J. Meyers

# Félicitations et adieux

## Félicitations

Nous avons perdu deux de nos membres suite à leur nomination à une cour fédérale, ce qui est un hommage à la qualité des juristes des cours provinciales et territoriales. Toutes nos félicitations et nos adieux affectueux aux personnes suivantes :

Le juge Dev Dley qui a été nommé à la Cour suprême de Colombie-Britannique.

Le juge Serge Francoeur qui a été nommé à la Cour supérieure du Québec (Baie-Comeau et Mingan).

**Toutes nos félicitations** aux juges suivants à propos de leur nomination au poste de juge en chef ou de juge en chef adjoint de leur cour respective :

Le juge en chef Thomas James Crabtree de la Cour provinciale de Colombie-Britannique

Le juge en chef adjoint André Perreault des cours municipales du Québec

Le juge en chef adjoint Robert B. Hyslop de la Cour provinciale de Terre-Neuve et Labrador

Le juge Greg Brown, juge coordonnateur principal de la Cour provinciale de Terre-Neuve et Labrador

**Toutes nos félicitations** au juge en chef adjoint Toth, de la Cour provinciale de Saskatchewan, qui a largement contribué à l'obtention de fonds pour le tribunal de traitement de la toxicomanie de Regina. Le tribunal de traitement de la toxicomanie de Regina s'est vu décerner le prix C. Willy Hodgson 2009 de la Société du droit de la Saskatchewan.

**Toutes nos félicitations** au juge Raymond E. Wyant, de la Cour provinciale de Winnipeg. L'Université de Winnipeg lui a rendu hommage en lui décernant un *fellowship* pour ses nombreuses années de bons et loyaux services.

## Note de la rédactrice en chef

Le Comité de rédaction du bulletin d'information électronique de l'ACJCP, composé des juges Stella Frame, Maris McMillan, Tom Woods et moi-même, voudrait souhaiter la bienvenue à deux nouveaux membres au sein de notre humble comité : le juge John Joy de la Cour provinciale de Terre-Neuve-et-Labrador et la juge Katrina Mulligan de la Cour de justice de l'Ontario.

Quant aux écrivains et aux rédacteurs inavoués qui se cachent parmi vous et craignent d'avoir raté leur chance, soyez assuré que nous serions ravis de bénéficier de votre participation sous quelque forme que ce soit. Que vous souhaitiez vous joindre au Comité de rédaction ou soumettre des articles, des annonces, des anecdotes ou des photos, il vous suffit de m'envoyer un courriel à [Karen.ruddy@territorialcourt.yk.ca](mailto:Karen.ruddy@territorialcourt.yk.ca) ou de contacter l'un des membres du comité.

Au nom du comité, je voudrais souhaiter très chaleureusement la bienvenue aux juges de la Cour du Québec qui ont récemment voté en faveur de l'affiliation universelle à l'ACJCP.

En dernier lieu, nous remercions tous nos collaborateurs, ainsi que l'adjointe judiciaire principale Christine Regehr, sans qui ce tout dernier numéro du bulletin d'information électronique de l'ACJCP n'aurait jamais pu voir le jour.

Juge en chef Karen Ruddy  
Cour territoriale du Yukon